

Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'installation des professionnels de santé et l'accès aux soins

Fiche action 2

Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé

Responsables de l'action	<p>Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans Loire Sologne Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Loire Beauce La Communauté de communes des Portes de Sologne L'Union Régionale des Professionnels de Santé-Médecins Libéraux Centre-Val de Loire L'ARS</p>
Secteur géographique	<p>Le territoire des 6 communautés de communes Communauté de communes des Terres du Val de Loire Communauté de communes de la Beauce Loirétaine Communauté de communes des Portes de Sologne Communauté de communes du Val de Sully Communauté de communes des Loges Communauté de communes de la Forêt</p>
Public cible	<p>Les professionnels de santé médicaux et paramédicaux Les élus Les EPCI Les collectivités</p>
Contexte	<p>Au 1er janvier 2016, le territoire compte 79 médecins généralistes libéraux, soit une densité de 49,1 médecins pour 100 000 habitants. Cette densité est plus faible que celles du Loiret (65,2), de la région Centre- Val de Loire (75,4) et de la France hexagonale (93,5). En outre, le vieillissement des médecins en activité est une problématique du territoire. En effet, 57 % des médecins généralistes libéraux sont âgés de plus de 55 ans.</p> <p>S'agissant des spécialistes, 7 médecins spécialistes libéraux sont comptabilisés soit une densité de 4,3 professionnels pour 100 000 habitants (54,2 dans le Loiret, 54,3 en Centre- Val de Loire et 68,4 en France hexagonale).</p> <p>Concernant les professionnels paramédicaux libéraux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes et orthophonistes), l'offre est également inférieure à celle des territoires de référence.</p> <p>En conséquence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un accès aux soins difficile, surtout pour les nouveaux habitants - des délais d'attente importants - une grande dépendance de la métropole Orléanaise, pour l'accès aux soins de 2nd recours (spécialistes) - une problématique de mobilité - le renoncement aux soins (dépassements d'honoraires, difficultés de déplacements...) - une activité importante pour les professionnels de santé - une prise en charge à domicile et en institution des personnes en situation de handicap ou âgées complexe - un recours aux urgences plus fréquent <p>A noter que le territoire représente 25% de la population du Loiret. C'est une problématique commune à l'ensemble du Loiret puisque les 5 CLS du département travaillent dans ce sens et s'unissent dans la démarche.</p>

<p>Liens avec les politiques de Santé Publique, les initiatives régionales et départementales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet Régional de Santé 2^{ème} génération (ARS Centre Val de Loire) 2018-2022 - Chapitre 2 « Système d'information et télémédecine pour coordonner les parcours de santé » - Objectif opérationnel 9 « Soutenir et promouvoir la structuration des soins primaires tout en favorisant l'organisation des parcours de santé » - Objectif opérationnel 29 « Développer l'usage des outils numériques par les professionnels et acteurs de la santé au service de la continuité des parcours de santé » - Objectif opérationnel 31 « Développer les services et les usages de la télémédecine pour un égal accès aux soins des patients » ▪ Politique départementale en faveur de la démographie médicale » ▪ Région Centre Val de Loire « Ambition santé 2020 » ▪ Loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016
<p>Objectifs généraux</p>	<p>Améliorer l'environnement de travail des professionnels de santé</p>

<p>Objectifs spécifiques Descriptif de l'action</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Favoriser et accompagner l'émergence de nouveaux projets de santé locaux à travers les modes d'exercices regroupés (MSP) 2) Accompagner les projets et actions des différentes Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> - le CLS s'inscrit comme un partenaire privilégié des actions CPTS, en lien avec la coordination régionale de l'URPS pour la mise en place des projets CPTS 3) Développer l'e-santé (télémédecine) <ul style="list-style-type: none"> - communiquer sur les différents modes d'exercice de la télémédecine à destination des élus et des professionnels de santé - diffuser le support - organiser des temps d'échange entre l'équipe régionale télémédecine, les élus et les professionnels de santé autour des questions « télémédecine » (à travers le retour d'expérience)
<p>Partenaires</p>	<p>L'ARS, GCS télésanté, CPTS, l'URPS, la CPAM, la Fédération nationale des Maisons de Santé, les élus locaux, le Conseil Régional Centre Val de Loire, le Conseil Départemental...</p>
<p>Source de financement potentielle</p>	<p>Le Conseil Régional L'ARS Le Conseil Départemental L'Etat L'Europe</p>

<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>A partir de la signature, sur la totalité de la durée du contrat (2018-2021)</p>
--------------------------------	---

Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre de projets de santé locaux (projets en cours et réalisés) ▪ La réalisation de deux temps d'échange « télémédecine »
Points de vigilance	La concurrence entre les territoires au détriment d'une coopération
Leviers d'actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une dynamique commune à l'ensemble des CLS du Loiret ▪ Accompagnement des projets pour la coordination en lien avec les partenaires ▪ Promotion et incitation des exercices des professionnels de santé et de la télémédecine ▪ Faciliter la mise en place des CPTS en fonction des sollicitations de l'URPS